



Formulaire à utiliser pour réaliser un remboursement anticipé partiel ou total de votre crédit

Madame, Monsieur,

Afin que nous puissions traiter votre demande, nous vous prions de bien vouloir :

- compléter avec soin l'ensemble des rubriques de ce formulaire ;
- le dater et le signer.

Si votre demande concerne un crédit avec deux emprunteurs, merci de signer le formulaire avec au moins l'une de vos signatures et de compléter le tableau ci-dessous :

	Emprunteur 1	Emprunteur 2
Civilité		
Nom		
Prénom		
N° contrat de crédit ou n° client		
Date de naissance		

Merci de préciser votre demande ci-dessous :

Type de crédit : prêt personnel prêt immobilier autre

Je (nous) souhaite (souhaitons) effectuer :

- un remboursement anticipé total.
- un remboursement anticipé partiel d'un montant de €.

Si remboursement anticipé partiel :

- je choisis de réduire la durée du prêt sans changement des mensualités.
- je choisis de réduire le montant des échéances sans modifier la durée du prêt.

Si votre demande concerne un prêt personnel, avant de nous transmettant votre demande, vous devez :

- Savoir que si votre (vos) remboursement(s) est (sont) supérieur(s) à 10 000€ (au cours des 12 derniers mois), une indemnité sera exigée comme précisé dans les Conditions Générales de votre crédit ;
- Vérifier que le compte de prélèvement de votre crédit est suffisamment approvisionné pour être prélevé du montant du remboursement anticipé souhaité ;
- Justifier la provenance des fonds servant au remboursement anticipé, si ce dernier est supérieur ou égal à 15 000€ et réalisé dans les 6 mois suivant l'octroi de ce crédit.

Si votre demande concerne un prêt immobilier, avant de nous transmettant votre demande, vous devez :

- Savoir qu'une indemnité sera exigée comme précisé dans les Conditions Générales de votre crédit. Elle est égale à six mois d'intérêts, calculés sur le montant du capital remboursé par anticipation. Cette indemnité étant toutefois plafonnée à 3% du capital restant dû avant le remboursement. Cependant, aucune indemnité n'est due dans les cas suivants :
 - Dérogation spéciale prévue expressément dans l'offre de prêt
 - Exonération légale (art. L. 313-48 du Code de la consommation) : remboursement anticipé motivé par la vente du bien immobilier faisant suite à un changement du lieu d'activité professionnelle de l'Emprunteur ou de son conjoint, par le décès ou par la cessation forcée de l'activité professionnelle de ces derniers.
- Assurez-vous, en cas de remboursement anticipé partiel, que le montant est supérieur à 10% du capital restant dû.
- Justifier la provenance des fonds servant au remboursement anticipé.

Renvoyez-nous ce formulaire complété et signé :

- Par email : information@contact.orangebank.fr
- Ou par voie postale : Orange Bank - Service Clientèle, TSA 10948, 92896 Nanterre Cedex 9

Nous vous recommandons de conserver une copie de ce formulaire.

Les informations indiquées dans ce formulaire sont utilisées, exploitées, traitées pour permettre de vous recontacter et pour traiter votre demande, dans le cadre de la relation qui découle de cette prise de contact, conformément à la Politique de protection des données personnelles d'Orange Bank, portée à ma connaissance et accessible sur notre site internet : <https://www.orangebank.fr/protection-donnees-personnelles/>.

Fait à **le**

Signature emprunteur 1 :

Signature emprunteur 2 :